

2007/8528 - RELOCALISATION DES ATELIERS ET MAGASINS DE LA DGTB (DIRECTION GESTION TECHNIQUE DES BATIMENTS) A CORBAS - OPERATION N° 99062002 - LANCEMENT DES ETUDES DE MAITRISE D'OEUVRE ET PRESTATIONS ASSOCIEES - MONTANT : 420 000 € TTC - AFFECTATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2005-2 (PROGRAMME 8) (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 novembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par délibération n° 2005/5536 du 12 septembre 2005, vous avez approuvé le programme global d'amélioration des conditions de travail des ateliers et magasins de la DGTB (Direction Gestion Technique des Bâtiments), visant notamment à regrouper ateliers et magasins.

Cette relocalisation étant techniquement impossible sur le site de Vénissieux initialement retenu, le projet a été reconverti dans un des bâtiments que la Ville a acquis à Corbas par délibération n° 2006/6094 du 16 janvier 2006.

Le programme des travaux de réaménagement du 1^{er} bâtiment consiste à :

- installer les ateliers menuiserie, serrurerie et plomberie et le magasin dans le volume principal ;
- mutualiser les espaces communs (bureaux, vestiaires) dans le respect notamment de la réglementation sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ;
- aménager une zone de stockage derrière le bâtiment existant pour protéger le bois des intempéries ;
- réaliser les travaux indispensables au regard de l'état du bâtiment (réfection de la toiture, isolation des façades...).

L'ensemble à construire représente une surface utile d'environ 4 300 m² pour un montant estimé au niveau du programme à 3 590 000 € TTC, ce montant devant être confirmé par les études de projet à venir. Elle est financée sur l'autorisation de programme de 8 100 000 € TTC votée par délibération n° 2005/5536 du 12 septembre 2005.

Il convient aujourd'hui de lancer les études précitées dont le montant est estimé à 420 000 € TTC.

Les marchés de travaux, de coordonnateur SPS, de contrôleur technique et autres marchés d'études seront attribués en application des dispositions du Code des Marchés Publics. »

Vu les délibérations n° 2005/5536 du 12 septembre 2005 et n° 2006/6094 du 16 janvier 2006 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Oùï l'avis de sa Commission Administration Générale – Marchés et Travaux ;

DELIBERE

1- Le lancement des études pour l'opération de relocalisation des ateliers et magasin de la DGTB à Corbas est approuvé.

2- Le montant des études (incluant la maîtrise d'œuvre) de l'opération est fixé à 420 000 € TTC.

3- M. le Maire est autorisé à :

- lancer la procédure de désignation du maître d'œuvre en application du Code des Marchés Publics ;

- régler les indemnités des membres de la commission composée en jury ;

- solliciter le permis de construire ou de démolir, ou la déclaration de travaux afférents.

4- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement, la dépense en résultant, soit 420 000 € TTC, sera financée à partir des crédits de paiement inscrits au budget de la Ville après affectation de l'autorisation de programme n° 2005-2 (programme 8 Moyens généraux) et sera imputée sur la nature 2031 (études), fonction 020, opération 99062002 selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- 2008 : 250 000 € TTC
- 2009 : 170 000 € TTC.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

E. TETE